

Académie de Strasbourg

¹Activités autorisées : voir en dernière page

<u>DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE</u> AGENTS A TEMPS COMPLET OU A TEMPS PARTIEL

-Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007-

NOM-PRENOM	
DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE	
Fonctions exercées :	
Exercez-vous ces fonctions : \square A temps complet	☐ A temps partiel (indiquer la quotité)
PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITE ACCESSOIRE	
A – <u>Description de l'activité envisagée</u> :	
Identité, nature et secteur d'activité de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité accessoire :	
Nature de l'activité accessoire ¹ :	
Durée, périodicité et horaires approximatifs de l'activité :	
Conditions de rémunération de l'activité :	
Conditions particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnière de l'activité) :	
Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoires	(s) ?
En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.)	
Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :	

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir dans le cas d'un cumul avec une activité accessoire à caractère privé)

<u>Important</u>: en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

- l'intérêt du service le justifie,
- les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées,
- l'activité autorisée perd son caractère accessoire.